



AZURE RIDE CONTEST (5 AU 7 DECEMBRE 2025) - REGLEMENT :

Coupe France Trottinette Freestyle Bowl – CANNES

Championnat Départemental des Alpes-Maritimes de Trottinette Freestyle

Historique des modifications : *Version 1.0 – 05/10/2025*

1. Inscriptions

1.1 – Inscriptions aux compétitions

1.1.1 - Conditions

Les Inscriptions sont ouvertes à toutes et tous sauf :

- A toute personne ayant été exclue à des compétitions fédérales.
- A toute personne qui ne respecte pas le règlement de la Coupe de France de Trottinette Freestyle FFRS (<https://ffroller-skateboard.fr/textes-reglementaires/>) ou du lieu.
- A toute personne qui n'a pas signé le règlement lors de l'inscription.
- A toute personne qui n'a pas signé le formulaire de décharge de responsabilité, de droit à l'image et l'autorisation parentale.

Nous acceptons les hommes et les femmes qui ont complété le processus d'inscription. Nous exigeons que les participants fournissent des informations exactes sous peine d'exclusion du championnat actuel et des futures éditions. Les riders s'inscrivent seulement et uniquement pour une catégorie. Il ne peut pas s'inscrire dans plusieurs catégories. Toute personne apposant sa signature lors de l'inscription reconnaît avoir pris connaissance et approuve le règlement.

1.1.2 – Inscription en ligne

Les inscriptions se font auprès de la Fédération Française de Roller & Skateboard (FFRS) depuis le portail : [My.Rolskanet.fr](https://my.rolskanet.fr).

Les documents doivent être retournés par mail ou amenés le jour de la compétition avant les échauffements.

L'inscription est validée lorsque le processus d'inscription est entièrement réalisé. Elle sera considérée invalide et ne pourra pas faire l'objet d'une réclamation si elle n'est pas dûment complétée.

Le jour de l'évènement, les riders doivent se présenter au stand inscription pour confirmer leur participation récupérer leur bracelet.

L'organisateur se réserve le droit de décider le nombre maximum d'inscrits par catégorie.



1.1.3 – Inscription sur place

Un quota maximum de participants par catégorie est défini par l'organisation et par le Collectif National Trotтинette.

Les inscriptions en ligne sont prioritaires et les inscriptions sur place s'effectuent dans la limite des places disponibles, une fois les inscriptions en ligne terminées.

Dès lors que le quota d'inscription est atteint, aucune inscription supplémentaire ne sera acceptée.

L'organisateur se réserve le droit d'augmenter le tarif pour toutes inscriptions prises sur place.

1.1.4 – Condition d'inscription aux catégories

Les organisateurs se réservent le droit du choix de catégorie du participant.

1.1.4.1 – Amateur U5 (moins de 15 ans) Garçon et U18 (moins de 18 ans) Fille et Garçon

L'organisation respecte le règlement de la Fédération FFRS pour les catégories proposées.

1.1.4.2 – Sénior Homme Amateur

L'organisation respecte le règlement de la Fédération FFRS pour les catégories proposées.

1.1.4.3 – Sénior Femme Pro

L'organisation respecte le règlement de la Fédération FFRS pour les catégories proposées.

1.1.4.4 – Sénior Homme Pro

L'organisation respecte le règlement de la Fédération FFRS pour les catégories proposées.

1.1.5 – Document inscription

1.1.5.1 – Autorisation parentale

Une autorisation parentale est à compléter pour les enfants qui sont mineurs le jour d'une étape.

Le candidat doit compléter le document et le signer :

« DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ, DROIT À L'IMAGE, AUTORISATION PARENTALE ET CHARTE DE LA COMPÉTITION ».



1.1.5.2 – Droit à l'image

Une autorisation de droit à l'image est à remplir à l'inscription pour une utilisation de contenus à but promotionnel sur le site et les réseaux. Ce document comprend une décharge de responsabilité et un droit à l'image qui demande à être signé pour le participant majeur ou par le tuteur légal si participant mineur.

1.1.6 – Licence

Le participant doit disposer d'une licence FFRS* à jour et de l'assurance associée (2025-2026 – Discipline Trottrinet Compétition), soit complète, soit journalière. *Fédération Française de Roller & Skateboard.

1.1.7 – Annulation de l'inscription

Le participant souhaitant annuler son inscription doit contacter l'organisation le plus tôt par mail pour les inscriptions en ligne (sans garantie d'annulation, les inscriptions sont sous l'autorité de la Fédération FFRS).

contact@dreamrar.com

Pour toute demande de remboursement faite le jour de l'étape, cette dernière ne sera pas acceptée suite à une inscription en ligne.

L'annulation d'une inscription après la confirmation de l'inscription et/ou après le début d'une compétition n'ouvre droit à aucun remboursement.

Le participant sera indiqué comme « non partant » sur les listes de participant et ne sera pas appelé lors de la compétition.

2. Conditions générales

2.1 – Ressources

L'Azur Ride Contest se finance grâce aux ressources générées par l'inscription, la buvette, par donation des partenaires et par les sponsors.

2.2 – Organisateur

Les structures fonctionnent en association en loi 1901. Ce sont des associations à but non lucratif.

2.3 – Affiliation

Le club organisateur de l'étape (Cannes) est affilié à la FFRS (Fédération Française de Roller & Skateboard).



2.4 – Soins médicaux

Du fait de sa participation à l'évènement et en cas d'incident entraînant une blessure physique, le participant autorise l'intervention des premiers secours, et le cas échéant, son transfert auprès des services médicaux nécessaires.

Le participant est tenu d'informer l'organisation avant la compétition des traitements ou soins médicaux spéciaux ou d'un état de santé particulier et de prévoir les médicaments d'urgence adaptés, selon préconisations médicales.

2.5 – Responsable

Le responsable est le président de l'association organisatrice de l'étape.

3. Compétitions

3.1 - Classification de la Coupe de France Bowl

Le Coupe de France de Trottrinettes Freestyle Bowl est sous l'autorité du Collectif National Trottrinettes de la Fédération (FFRS). Ce collectif décide du nombre d'étapes figurant dans le championnat et des règles associées (système de points, durée des runs, critères d'évaluation et notation). La Fédération FFRS s'appuie sur des juges expérimentés.

3.2 – Championnat Département des Alpes-Maritimes

Seulement et uniquement les participants résidant dans les Alpes-Maritimes et/ou licenciés dans un club localisé dans les Alpes-Maritimes (affilié à la FFRS).

3.3 – Protection individuelle

Le casque est obligatoire pour tous les participants. Le reste des équipements est fortement recommandé.

3.4 – Déroulement des compétitions

3.4.1 – Planning

Le planning pourra être revu et ajusté si nécessaire.

Les horaires pourront également être modifiées.

3.4.2 – Condition météo

En cas de pluie l'évènement peut être reporté ou annulé. En cas de pluie lors des finales. Ou si la compétition ne peut se dérouler entièrement, nous nous baserons sur le résultat des qualifications.

Aucun remboursement ne pourra être effectué auprès des inscrits si les conditions météorologiques ne permettent le bon déroulement de la compétition.



3.5 – Juge et barème

3.5.1 – Les juges

Les juges sont présélectionnés par la Fédération FFRS. Des remplaçants sont sélectionnés en cas d'absence.

Les juges doivent avoir une expérience et une connaissance de la discipline.

Le juge doit être opérationnel tout le long de l'événement.

Composé de trois juges, ils ont un barème à respecter.

Le jury doit être communicatif.

Le jury doit être juste et ne pas donner des avantages, ils sont impartiaux.

Important : Un rider qui ne respecterait par les juges et ses fonctions, ainsi que les autorités compétentes, lors de l'événement mais également sur les réseaux sociaux, sera susceptible d'être disqualifié de la compétition.

3.5.2 – La Coupe de France

La Coupe de France comporte deux phases : la phase qualificative et la phase finale.

3.5.3 – Les trainings

Chaque catégorie va bénéficier de 45 min de training avant le début de sa catégorie. Ce temps pourra être revu par les organisateurs selon le déroulement de la compétition.

3.5.4 – Les qualifications

Deux runs d'une durée de 45 secondes. Le meilleur run de chaque rider est comptabilisé. Les 10 meilleurs riders de chaque catégorie vont en phase finale.

3.5.5 – Les finales

Deux runs d'une durée de 45 secondes. Le meilleur run de chaque rider est comptabilisé.

3.5.6 – Barème

Deux runs de 45 secondes. Le meilleur run donne le classement final de l'étape.



3.5.7 – Affichage des résultats

Les résultats seront affichés lors de l'événement et seront retransmis sur le site internet et le compte Instagram : @AzurRideContest.

Les résultats des qualifications seront affichés à la fin des qualifications.

Le résultat final sera annoncé et affiché sur le site Internet.

3.5.8 – Podiums

Les podiums seront annoncés et mis en place à la fin des finales.

Les podiums sont destinés aux trois meilleurs de chaque catégorie.

Il ne peut en avoir plus de trois sur le podium.

Les gagnants ne peuvent être ex aequo.

3.5.9 – Matériel du jury

Les juges ont chacun un livret papier ou un support numérique pour noter les résultats.

3.6 – Conduite & sanctions

3.6.1 – Conduite

Les compétiteurs ont un devoir de bonne conduite auprès des organisateurs, des compétiteurs et tous les autres acteurs de l'événement. Le public étant compris.

3.5.2 – Avertissement et sanctions

Les organisateurs se gardent le droit d'exclure un compétiteur pour faute grave.

Les organisateurs se verront avertir une première fois le compétiteur en cas de faute grave.

Il y a un avertissement, pas deux.

Les organisateurs excluront le compétiteur lors d'une seconde remarque.

Important : Un rider qui ne respecterait par les juges et ses fonctions, ainsi que les autorités compétentes, lors de l'événement mais également sur les réseaux sociaux, sera susceptible d'être disqualifié de la compétition.

3.5.3 – Les fautes

Les fautes sont les actes physiques et moraux qui vont à l'encontre des droits et des règles intérieures de l'établissement, du complexe sportif ainsi que le règlement de l'étape.



4 – Récompense

4.1 – Les lots

L'Azur Ride Contest récompensera les 3 premiers avec les lots de nos partenaires.

4.2 – Prize Money

Deux Prize Money seront donnés pour les podiums du classement général pour les deux catégories Pro (catégorie Sénior HOMME Pro et catégorie Sénior FEMME Pro).

Les organisateurs se réservent la somme des prizes en fonction de la réussite financière du projet.

Les catégories professionnelles reçoivent une dotation financière, tandis que les autres catégories reçoivent des récompenses matérielles.

La dotation financière est réglée en euros.

Le participant ayant gagné une dotation financière doit se présenter au bureau des inscriptions après la remise des prix afin de compléter les documents nécessaires au versement de sa récompense.

Tout refus de signer ce règlement ou l'absence de celui-ci lors de l'événement donnera droit à l'organisation de refuser ma participation sans remboursement.

Fait à : Le : / / 2025

Signature du participant :